



Colorons
le Pays

Vous avez un projet de rénovation de façade ? Le Pays peut vous aider

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne les propriétaires dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Au-delà du Programme d'Intérêt Général « Habiter au Pays », l'opération « **Colorons le Pays** » est mise en place pour traiter les façades des immeubles anciens.

Conditions générales

- L'immeuble doit être compris dans le périmètre défini par la commune,
- Sa façade doit être visible de l'espace public et traitée dans son intégralité.
- Les travaux doivent respecter le règlement de l'opération « Colorons le Pays » qui préconise la mise en œuvre de techniques traditionnelles adaptées au bâti ancien.

Attention ! Ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit accepté.

Aides

Possibilité de cofinancement de la Fondation du Patrimoine, aide à l'amélioration de l'habitat. Pour solliciter une aide, prenez contact au **04 67 38 11 10**.

Financement

- Ce projet est financé par :**
- > Le Département de l'Hérault
 - > Les Communautés de communes
 - > l'ANAH.

HABITER AU PAYS

L'opération porte sur les communes suivantes :

Abeilhan	Faugères	Prémian
Agel	Félines-Minervois	Puimisson
Aigne	Ferrals-les-montagnes	Puissalicon
Aigues-Vives	Ferrières-Poussarou	Puisserguier
Aires (Les)	Fos	Quarante
Assignan	Fouzilhon	Rieussec
Autignac	Gabian	Riols
Avène	Graissessac	Roquebrun
Azillanet	Hérépian	Roquessels
Babeau-Bouldoux	Joncels	Roujan
Beaufort	Lamalou-les-Bains	St-Chinian
Bédarieux	Laurens	St-Étienne-d'Albagnan
Berlou	Livinière (La)	St-Étienne-d'Estrechoux
Boisset	Lunas-les-Châteaux	St-Geniès-de-Fontedit
Bousquet-d'Orb (Le)	Magalas	St-Geniès-de-Varensal
Brenas	Margon	St-Gervais-sur-Mare
Cabrerolles	Minerve	St-Jean-de-Minervois
Camplong	Mons-la-Trivalle	St-Julien
Capetang	Montels	St-Martin-de-l'Arçon
Carlencas-et-Levas	Montesquieu	St-Nazaire-de-Ladarez
Cassagnoles	Montouliers	St-Pons-de-Thomières
Caunette (La)	Murviel-lès-Béziers	St-Vincent-d'Olargues
Causses-et-Veyran	Neffiès	Siran
Caussiniojols	Olargues	Taussac-la-Billière
Cazedarnes	Olonzac	Thézan-lès-Béziers
Cébazan	Oupia	Tour-sur-Orb (La)
Ceilhes-et-Rocozels	Pailhès	Vailhan
Cessenon-sur-Orb	Pardailhan	Vélieux
Cessero	Pézènes-les-Mines	Verreries-de-Moussans (Les)
Colombières-sur-Orb	Pierrerie	Vieussan
Combes	Poilhaes	Villemagne-l'Argentière
Courniou-les-Grottes	Poujol-sur-Orb (Le)	Villespassans
Creissan	Pouzolles	
Cruzy	Pradal (Le)	
	Prades-sur-Vernazobre	

Conception : Agence Com Une Exception



PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

1, rue de la voie ferrée - 34360 Saint-Chinian

Tél : **04 67 38 11 10**

Courriel : anne.galibert@payshlv.com

Copyright : Photos Pays HLV Anne Galibert - Document non contractuel soumis à modifications sans préavis (2019) - Par précaution environnementale, nous utilisons du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pays Haut Languedoc et Vignobles

HABITAT

2022 - 2027



HABITER AU PAYS

Pays Haut Languedoc
et Vignobles

Vous avez un projet : le Pays peut vous aider



Vous êtes propriétaire occupant d'une résidence principale



Vous êtes propriétaire bailleur ou locataire d'une résidence locative à l'année

Le programme « **Habiter au Pays** » permet de mobiliser des financements destinés à rénover l'habitat sur les 101 communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Dans le cadre de la politique de l'habitat menée sur le territoire du Pays, une équipe est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans votre projet.



Attention

- > Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs.
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrits au registre des métiers ou du commerce.
- > Taux non contractuels soumis à des modifications selon réglementation.

Vigilance !

Tout propriétaire faisant l'objet d'un démarchage doit le signaler à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie la plus proche de son domicile. Aucun démarchage commercial n'est lié à ces dispositifs.

*Taux non contractuels soumis à des modifications selon réglementation

Conditions générales

- > Immeuble de plus de 15 ans.
- > Conditions de ressources.
- > Engagement à occuper son habitation principale pendant 3 ans.
- > Taux selon type de travaux.
- > Engagement à louer pendant 6 ans en résidence principale.
- > Rénovation de logement de plus de 15 ans loué à l'année.
- > Loyer conventionné.

Travaux subventionnables

- > Adaptation du logement aux personnes en perte d'autonomie.
- > Lutte contre l'habitat indécent/ insalubre.
- > Lutte contre la précarité énergétique.
- > Rénovation de logements moyennement ou très dégradés.
- > Lutte contre l'habitat indécent/ insalubre.
- > Lutte contre la précarité énergétique.
- > Mise aux normes logements occupés.

Aides

- > Accompagnement personnalisé selon profil du propriétaire et type de dossier.

